

TARIF

20

KARAOKÉ

Licence pour jouer (exécuter en public) des œuvres musicales au moyen d'appareils karaoké dans des bars karaoké et des établissements similaires

En bref

Période de la licence :

Un an (de janvier à décembre)

Droits annuels :

205,20\$ pour 1 à 3 jour(s) par semaine ou 295,68 \$ pour 4 à 7 jours par semaine

Date limite :

Le 31 janvier de l'année visée par la licence (formulaire de licence et paiement)

Formulaire de licence de musique :

socan.ca/formulaire/20

Calcul de la redevance :

EXEMPLE 1 :

Un bar offre des soirées de karaoké à ses clients deux fois par année.

La redevance annuelle pour le karaoké est de 205,20 \$ + taxes

EXEMPLE 2 :

Un bar offre des soirées de karaoké à ses clients 4 jours par semaine ou plus. La redevance annuelle pour le karaoké est de 295,68 \$ + taxes

Calculez vos droits de licence : socan.ca/calculatrice/20

Pour toute autre utilisation de musique, veuillez contacter la SOCAN ou essayer le Sélecteur de licence à socan.com

Autres tarifs pouvant être applicables :

15A (musique de fond dans votre établissement, magasin, etc.)

3A (musique en direct autre que des concerts)

8 (événement unique avec ou sans danse)

18 (piste de danse)

SOCAN

Licenciés 1.866.944.6224
licence@socan.com socan.com

Pour information seulement.

Pour le texte complet du tarif, veuillez consulter la Gazette du Canada, disponible sur notre site socan.ca/fr/licensees/music-use ou visitez le site de la Commission du droit d'auteur du Canada au www.cb-cda.gc.ca.